Accusé de réception en préfecture

021-212102313-20120628-VD20122806-054-DE

Date de télétransmission : 05/07/2012 Date de réception préfecture : 05/07/2012

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

54

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS



Conseil Municipal de la Ville de Dijon Séance du 28 juin 2012

MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN Secrétaire : M. BORDAT

Membres présents : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. MASSON - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVELLEFEVRE - M. BERTELOOT - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLE - Mme HERVIEU - M. ALLAERT - Mme MODDE - Mme MASLOUHI - M. EL HASSOUNI - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - M. BOURGUIGNAT - M. BROCHERIEUX - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE Membres excusés : Mme AVENA (pouvoir Mme DURNET-ARCHERAY) - M. LOUIS (pouvoir Mme

DURNERIN) - Mme CHEVALIER (pouvoir M. DESEILLE) - M. HELIE (pouvoir Mme VANDRIESSE)

Membres absents : M. DESEILLE - Mme DILLENSEGER - Mme BERNARD - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI

- M.OUAZANA

OBJET

DE LA DELIBERATION

Muséum-Jardin des Sciences - Développement de la culture scientifique et technique - Projets 2012 - Demande de subvention

Madame Durnet-Archeray, au nom des commissions de la culture, de l'animation et de l'attractivité, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Depuis plusieurs années, l'État, la Région de Bourgogne ainsi que les Villes de Dijon, d'Autun et d'Auxerre (par l'intermédiaire de leurs muséums), conduisent une politique commune en faveur de la culture scientifique et technique et plus précisément en faveur de la sensibilisation à la biodiversité. A ce titre, ces villes bénéficient jusqu'à présent de l'octroi de subventions de l'État et de la Région de Bourgogne.

Dans le cadre de la convention 2011-2013, l'État, partie prenante des précédentes conventions, a décidé de se désengager pour les années à venir. Ainsi, le budget prévisionnel annuel des programmes d'actions sur cette période est diminué de l'engagement financier prévisionnel de l'Etat, soit 45 000 € par an pour l'ensemble des muséums (15 000 € par muséum).

Le programme des activités 2012 engagé avec le Conseil Régional a donc été défini pour Dijon avec les activités suivantes dans chacun des axes prévus dans la convention générale.

Axe 1 - Mieux connaître et inventorier la biodiversité

- Poursuite des inventaires sur les collections régionales des trois musées, notamment botaniques, entomologiques, zoologiques avec l'intégration de certaines données patrimoniales au sein de bases de données nationale et régionale.
- Réalisation d'études sur la biodiversité urbaine :
- . inventaires « insectes pollinisateurs », « mollusques », « flore urbaine » avec la mise en place de protocoles de partenariat et de démarches participatives avec les habitants ;
- . études des conséquences sur la biodiversité des pratiques culturales de gestion différenciée mises en oeuvre dans les villes (fauchage tardif etc.).

Axe 2 - Préserver et conserver la biodiversité

- Création de dispositifs favorisant la biodiversité urbaine (mise en place de « nichoirs à insectes »).
- Conservation des variétés végétales anciennes ou présentant un intérêt pour la biodiversité.
- Engagement d'une réflexion spécifique sur les semences locales (potagères et prairiales). Contribution au développement d'une filière « graines locales ».

Axe 3 - Valoriser et sensibiliser

- Organisation de formations diverses en partenariat avec l'Université de Bourgogne et différentes structures régionales, notamment dans le domaine de l'éducation au développement durable.
- Développement d'actions culturelles et pédagogiques autour de la connaissance de la biodiversité régionale et mise en place d'expositions.

Ces activités feront l'objet d'un programme détaillé transmis au Conseil Régional afin de solliciter la subvention pour l'année 2012, d'un montant prévisionnel de 23 000 €.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de la culture, de l'animation et de l'attractivité, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- 1 approuver le programme d'activités proposé par le Muséum-Jardin des Sciences pour le développement de la culture scientifique et technique en 2012 ;
- 2 solliciter la subvention susceptible d'être obtenue de la Région de Bourgogne pour son financement au taux maximum ;
- 3 m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

